

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
2 juillet 2020**

**Présidence : M. Hervé Cornaz**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 626/20 relatif aux élections communales 2021, oui le rapport de sa commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : de maintenir le nombre de conseillers communaux à cinquante pour la législature 2021-2026

Article 2 : de maintenir le nombre de conseillers municipaux à sept pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du 2 juillet 2020.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich